



Le 10 décembre 2012

Communiqué de presse

Reconnaissance Grade Licence des diplômes du travail social : Les professionnels en ont assez.

Depuis la réforme de leurs diplômes (entre 2004 et 2007), les travailleurs sociaux ont fait la démonstration que leur diplôme correspond à 180 ECTS, c'est à dire au grade licence. Avec les syndicats du secteur, les associations professionnelles ont cherchées à porter cette revendication devant les pouvoirs publics et se sont heurtées à une attitude particulièrement fermée du gouvernement précédent.

En effet, l'arrêté du 25 aout 2011 constitue une réponse très insatisfaisante puisqu'il ne se situe que dans le cadre de la mobilité des professionnels sur le plan européen.

Un non changement pour les professionnels socio-éducatifs

Le gouvernement précédent a fait le choix d'une réponse à minima en cantonnant la reconnaissance des diplômes à la seule question de la mobilité des professionnels en Europe. En réalité, pour faire valoir cette reconnaissance, il faut en passer par le supplément au diplôme ou EUROPASS. Or, la constitution de ce document pose des difficultés pratiques insurmontables et actuellement, nous n'avons pas d'exemple de professionnel ayant pu le faire remplir par son centre de formation.

Du coup, si l'on pouvait théoriquement attendre de cette reconnaissance de nos diplômes à 180 Ects, des ouvertures possibles vers une poursuite d'études universitaires en Master1, dans les faits il n'en est rien. Nombre de travailleurs sociaux nous ont fait savoir qu'ils s'étaient vus refuser par une université Française leur entrée en Master 1 notamment lorsque la mention principale porte globalement sur les sciences humaines, l'éducatif ou le social. Mais surtout, les diplômes restent inscrits au niveau 3 du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Concrètement donc, les travailleurs sociaux n'ont rien obtenu

Une injustice par rapport à d'autres diplômes de niveau équivalent

En temps de crise, force est de constater que ce n'est pas la crise pour tout le monde. Les travailleurs sociaux sont-ils comparativement aux médicaux et paramédicaux des professionnels de seconde zone ? En effet, il faut savoir qu'en Juillet 2012, les diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien dont les niveaux de diplômes et les appareils de formation sont significativement semblables à ceux des travailleurs sociaux concernés (AS ES CESF EJE) ont été reconnus au Grade Licence.

Quelle sera l'attitude du nouveau gouvernement ?

Alors qu'ils étaient députés, François Hollande, Jean-Marc Ayrault, Michel Sapin et Marisol Touraine, lors de questions posées à l'Assemblée Nationale s'étaient positionnés en faveur d'une reconnaissance grade licence des travailleurs sociaux. Tous avaient estimés la demande des professionnels justifiée. Il semblerait qu'une fois aux affaires, ils aient préféré privilégier les professions paramédicales et nous mettre de côté.

Pour rappeler ces prises de positions, les associations professionnelles ont interpellé le 2 juillet 2012, le Président de la République sur ce sujet par une lettre. Or, à ce jour, ce courrier est resté sans réponse.

Face à l'injustice à laquelle nous sommes confrontés et aux conséquences, sur les plans de la reconnaissance statutaire et universitaire des travailleurs sociaux tant en France qu'à l'étranger, les associations professionnelles ont pris la décision d'étudier les possibilités d'un recours en justice pour faire valoir ses droits et de solliciter une rencontre auprès de Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé pour porter cette revendication.

Elsa MELON, Présidente
Association Nationale des Assistants de Service Social
15 rue de Bruxelles
75009 Paris

Corinne CHAILLAN, Présidente
Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants
3 place Strauss
37200 Tours

Eliane MARROC, Présidente
France Economie Sociale Familiale
159 Chemin du Portaôu
13105 Mimet

Jean-Marie VAUCHEZ, Président
Organisation Nationale des Educateurs Spécialisés
2 rue de Pavigny
39000 Lons-le-Saunier